



Directive 78 (1955)¹

Simplification des formalités de frontière pour les voyageurs

Assemblée parlementaire

L'Assemblée

Décide de transmettre pour information la [Recommandation 84](#) aux Présidents des Chambres des parlements de tous les États membres du Conseil de l'Europe ;

Invite les Représentants à déposer toutes motions qu'ils jugeraient utiles au sein de leurs parlements respectifs et à prendre toutes autres mesures susceptibles d'inciter leurs gouvernements à agir promptement à l'égard de la présente recommandation ;

Charge le Président de l'Assemblée de transmettre la présente recommandation aux Gouvernements de la Finlande, du Portugal, de l'Espagne et de la Yougoslavie, pour information.

1. 24e séance

